SAINT ANDRÉ de CORCY

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2021

ETAIENT PRESENTS :

Le maire : Ludovic LOREAU

Les adjoints : Alain CORDIER, Evelyne ESCRIVA, Pascal GAGNOLET, Gaëlle GOY, Frédéric LEMARIÉ

Les conseillers municipaux : Gilles DALMAIS, Sébastien DELDON, Aurélie DESPLANCHE, Chantal GAUTIER, Monique LACROIX, Claude LEFEVER, Michel LIVENAIS, Pascal MIDONNET, Bertrand MOLINIER, Valérie OCTRUE, Valérie SIDO, Djamila ZEBBOUDJ

Pouvoirs : Béatrice COSTA à Aurélie DESPLANCHE, Karine PRUDHOMME-LACLAU et Isabelle ROUVEURE à Gaëlle GOY, Fabrice PIOLAT à Pascal MIDONNET

Absents : Fabienne CURIAL

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

APPEL DES PRESENTS :

Monsieur le Maire ouvre la séance et fait l'appel.

Les 17 conseillers municipaux présents signent la feuille d'émargement.

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Il est procédé, conformément aux articles L.2541-6 et L.5211-1 du CGCT, à l'élection d'un (e) secrétaire pris au sein du Conseil.

Melle ESCRIVA se porte volontaire pour être secrétaire de séance. Melle ESCRIVA ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 08 MARS 2021 :

Monsieur le Maire soumet à l'approbation de l'Assemblée le procès-verbal de la précédente réunion du 08 mars 2021.

Suite à la demande de Mr MOLINIER, il est précisé que le « chemin avec des trous » mentionné dans le PV est le chemin de Balzat.

L'assemblée approuve le procès-verbal à l'unanimité.

DÉCISIONS DU MAIRE :

- **Décision 2021-003 :** Signature d'un contrat de balayage de la commune pour l'année 2021.

Décision approuvée à l'unanimité.

FINANCES

Le Maire laisse la parole à Pascal GAGNOLET, adjoint aux finances, pour la présentation des comptes annuels 2020 et des budgets prévisionnels 2021 (voir présentation du budget jointe en annexe à la note de synthèse).

Conformément à l'article 107 de la loi NOTRe complétant les dispositions de l'article L2313-1 du CGCT, Mr GAGNOLET commence par une présentation synthétique des informations financières essentielles :

- Evolution du budget de fonctionnement
- Niveau des taux d'imposition
- Niveau de l'endettement
- Evolution de la DGF
- Effectifs de la collectivité

Monsieur le Maire quitte la salle pour la présentation et le vote des comptes administratifs et comptes de gestion 2020. Le premier adjoint, Frédéric LEMARIE, le remplace pour la présentation.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 :

Chaque budget fait l'objet d'une présentation dans ses grandes masses par Mr GAGNOLET (voir présentation du budget jointe en annexe à la note de synthèse).

- **Budget principal**

Vote : approbation du compte administratif 2020 budget principal
Pour : 21, Contre 0, Abstention : 0

Vote : affectation de l'excédent de 1 030 897.07 € au budget primitif 2021
Pour : 21, Contre 0, Abstention : 0

- **Budget annexe assainissement**

Vote : approbation du compte administratif 2020 budget assainissement
Pour : 21, Contre 0, Abstention : 0

Vote : affectation de l'excédent de 570 167.38 € **au budget primitif 2021**
Pour : 21, Contre 0, Abstention : 0

- **Budget annexe production énergie**

Vote : approbation du compte administratif 2020 budget production énergie
Pour : 21, Contre 0, Abstention : 0

Vote : affectation de l'excédent de 32 929.47 € au budget primitif 2021
Pour : 21, Contre 0, Abstention : 0

Mr LEFEVER souligne que le déficit en fonctionnement affiché par le compte administratif 2020 de ce budget production énergie n'est pas normal. Mr GAGNOLET répond que le relevé de la production électrique a été effectué début 2021 et que les recettes 2020 sont décalées sur le budget 2021.

COMPTES DE GESTION 2020 :

- **Budget principal**

Vote : approbation du compte de gestion 2020 budget principal
Pour : 21, Contre 0, Abstention : 0

- **Budget annexe assainissement**

Vote : approbation du compte de gestion 2020 budget assainissement
Pour : 21, Contre 0, Abstention : 0

- **Budget annexe production énergie**

Vote : approbation du compte de gestion 2020 budget production énergie
Pour : 21, Contre 0, Abstention : 0

CESSIONS ET ACQUISITIONS 2020 :

Vote : délibération pour acter qu'il n'y a eu en 2020 aucune cession et aucune acquisition
Pour : 21, Contre 0, Abstention : 0

Monsieur le Maire regagne la salle pour la présentation des budgets 2021.

Mr GAGNOLET présente le tableau des emplois budgétaires ouverts présentant les emplois titulaires uniquement.

TAUX D'IMPOSITION 2021 :

- **Taxe foncière sur le bâti**

Vote : reconduction du taux de 25.68 %
Pour : 22, Contre 0, Abstention : 0

- **Taxe foncière sur le non bâti**

Vote : reconduction du taux de 43.34 %
Pour : 22, Contre 0, Abstention : 0

BUDGETS PRIMITIFS 2021 :

Mr GAGNOLET présente pour chaque budget les recettes ventilées par chapitres et les charges ventilées par chapitres des sections de fonctionnement et d'investissement (voir présentation jointe en annexe à la note de synthèse).

- **Budget principal**

La présentation donne lieu à des échanges :
Question de Claude LEFEVER : le montant prévisionnel des charges de personnel semble un peu juste avec seulement 1% d'augmentation.

Réponse : Un agent parti à la retraite n'a pas été remplacé et la municipalité a recours pour le surcroit d'activité lié à la crise sanitaire à des CDD qui ont des salaires moindres.

Pascal GAGNOLET précise que le chapitre 65 augmente, ce qui est lié au SIEA qui passe désormais en fonctionnement pour les travaux (travaux fibre aux Echanaux) et à la contribution à l'EVS.

Concernant la section d''investissement, Mr LEFEVER pense qu'une présentation par opération serait préférable pour savoir combien chaque réalisation a couté.

Réponse : Le choix a été fait d'effectuer un suivi par services et chapitres pour éviter la présence d'opérations fourre-tout. Il s'agit d'une question de présentation uniquement et un tableau plus précis pourra être présenté la prochaine fois.

Question de Michel LIVENAIS : le réaménagement du carrefour route de Tramoyes est-il abandonné ?

Réponse : Oui.

Question de Michel LIVENAIS : la réparation de la toiture de la salle Mont Blanc est-elle intégralement à notre charge ?

Réponse : Les indemnités d'assurance ont été perçues en 2020, normalement nous avons touché plus que ce que ça devrait nous couter mais l'entreprise qui avait proposé une solution ne veut plus la faire, la recherche d'une autre solution est en cours.

Pascal GAGNOLET indique que le plan d'investissement prévoit déjà des provisions pour les écoles et les travaux d'éclairage public.

Claude LEFEVER est surpris que la capacité d'autofinancement soit négative.

Réponse : Nous avons été assistés par Mr VIRICEL qui n'a pas fait de remarque à ce propos, à savoir que nous avons été extrêmement prudents concernant nos recettes.

Vote : approbation du budget primitif 2021 budget principal
Pour : 17, Contre 4 (Monique LACROIX, Claude LEFEVER, Michel LIVENAIS, Valérie OCTRUE => tous en raison de la CAF négative), Abstention : 1 (Bertrand MOLINIER)

- **<u>Budget annexe assainissement</u>**

Vote : approbation du budget primitif 2021 budget assainissement
Pour : 21, Contre 0, Abstention : 1 (Michel LIVENAIS)

- **<u>Budget annexe production énergie</u>**

Vote : approbation du budget primitif 2021 budget production énergie
Pour : 22, Contre 0, Abstention : 0

SUBVENTIONS 2021 AUX ASSOCIATIONS :

Mme GOY, adjointe aux associations, présente le tableau détaillé des propositions de subventions 2021 à verser aux associations et organismes (voir détails joints en annexes à la note de synthèse).

Question de Michel LIVENAS : qu'est-ce qui justifie le montant versé au tennis ?

Réponse : c'est une association qui effectue elle-même l'entretien des terrains de tennis, le choix a donc été fait de les aider.

Monsieur le Maire précise qu'un forfait Covid par tranches de 400 € a été établi pour cette année spéciale, avec prise en compte des diligences dans le remplissage des dossiers, le comportement vertueux des membres de l'association et l'existence d'un projet d'intérêt à financer. Il précise également que si des projets sont élaborés en cours d'année, il y aura la possibilité de les étudier.

Mmes LACROIX et OCTRUE remarquent qu'il n'y a pas dans le tableau certaines associations à vocation sociale comme « l'envol » de Trévoux, « la banque alimentaire », « l'ADMR » et « le secours catholique ».

Mme GOY indique que « l'envol » n'a pas fait de demande, que le choix a été fait de mettre des locaux à disposition pour les collectes de « la banque alimentaire » et que « l'ADMR » et « le secours catholique » feront bien l'objet d'un versement de subvention s'il est possible que celle-ci soit versée directement aux antennes de Saint André de Corcy afin que cela bénéficie en priorité aux habitants du territoire qui sont en situation difficile.

Vote : attribution individuelle des subventions 2021 selon détail en annexe
Abstention : 2 (Monique LACROIX, Valérie OCTRUE)

Il est précisé que pour chaque vote, les membres d'association qui font partie du Conseil Municipal ne prennent pas part au vote pour l'attribution de subvention à l'association concernée :

- Béatrice COSTA pour l'ALEJ
- Aurélie DESPLANCHE pour Risbamb'elles
- Bertrand MOLINIER pour le Cercle hippique corcien
- Fabrice PIOLA pour Théâtre en Dombes

TARIFS LOCATIONS DE SALLE :

Monsieur le Maire propose de prendre en compte l'impact de la mise en place de la redevance incitative pour les finances de la commune en intégrant une part fixe de 20 € au tarif des locations de salle.

La proposition donne lieu à des échanges :

Monique LACROIX est d'accord sur le principe mais se demande si c'est la bonne année pour le faire.

Des propositions sont faites sur la possibilité de faire un suivi précis par manifestation, de projet zéro déchet, de système de caution... Mr GAGNOLET alerte sur la difficulté de traitement de la gestion de ces données et pense que la majorité des manifestations n'étant pas zéro déchet, il est préférable d'adopter un forfait applicable à tous.

Mr MOLINIER pense que l'objectif semble contradictoire avec la tarification et que du moment qu'ils paient, les gens laisseront leurs déchets.

Vote : augmentation de 20 € de tous les tarifs de location de salle

Pour : 14, Contre (Béatrice COSTA, Gilles DALMAIS, Sébastien DELDON, Aurélie DESPLANCHE, Bertrand MOLINIER), Abstention : 3 (Monique LACROIX, Frédéric LEMARIE, Valérie OCTRUE)

INFORMATIONS DIVERSES

D2L

Monsieur le Maire fait état d'un élément nouveau dans l'affaire SPARK IMMO survenu après envoi de l'ordre du jour au Conseil Municipal. La préfète a envoyé un courrier faisant injonction au maire de retirer son AIT sous 8 jours. Une procédure de médiation a été demandée par le Procureur dans le cadre de cette affaire et dans cette procédure, il apparaît que la DDT a changé d'avis depuis les conseils donnés à l'ancienne municipalité à l'époque. La DDT estime que la construction est conforme aux documents d'urbanisme de la commune.

Pour autant, le processus de médiation continue avec D2L pour rechercher un protocole d'accord sur des mesures compensatoires. La Communauté de Communes de la Dombes est également engagée dans cette médiation. Pour le moment, les mesures compensatoires envisagées comprennent :

- Un espace de coworking avec gratuité pendant 1 an pour les ressortissants de la CCD
- La plantation de haies bocagères sur l'ensemble du tènement
- La participation au Plan Alimentaire Inter Territorial (PAIT) avec mise en place de maraichage
- L'ouverture au public d'une partie du tènement avec la création de sentiers
- Un dossier loi sur l'eau par rapport aux zones imperméabilisées

Mr MOLINIER estime qu'il s'agit d'un sujet important nécessitant de la réflexion et qu'il vaudrait le coup de le voter en conseil municipal mais qu'aujourd'hui les conseillers n'ont pas d'élément.

Monsieur le Maire indique que le principe de la médiation repose sur une certaine confidentialité mais qu'en effet, les éléments seront apportés en conseil municipal eu fur et à mesure de l'avancement de la procédure. Il précise que les adjoints ont participé au travail de réflexion et rappelle que D2L reste malgré tout un acteur économique du territoire. Le Maire rappelle également son attachement personnel à la protection de l'environnement.

Bertrand MOLINIER demande quel est le classement de la zone sur le PLU et que si c'est agricole, il s'agit d'un problème agronomique plutôt que d'un problème environnemental.

Le Maire indique que le classement est agricole mais que le problème reste lié à l'imperméabilisation des sols et qu'il s'agit de redonner de la valeur aux terres avec l'intégration dans le PAIT.

Mr MOLINIER demande le rôle de la CCD dans cette histoire ?

Le Maire rappelle que la CCD a la compétence développement économique et développement de filières agricoles et qu'il s'agit également d'impliquer différents acteurs pour mettre du poids dans la négociation.

QUESTIONS DIVERSES

Monique LACROIX :

- Indique que lorsque des battues sont organisées, les chasseurs se donnent rendez-vous vers l'église et se garent sur les trottoirs à l'heure de l'entrée à l'école et que c'est très dangereux.
  Réponse : Monsieur le Maire va prévenir la policière municipale et prendre contact avec le lieutenant de louveterie.

Valérie OCTRUE :

- Va-t-on avoir un nouveau médecin sur St André ?
  Réponse de Mme GOY : nous avons une piste par rapport à l'accueil de stagiaires par le docteur TRESCOL. Un courrier a également été envoyé à l'ARS pour les alerter de la situation. Ils vont réactualiser leur diagnostic des zones prioritaires car ils se basent sur les données n-2. Les résultats sont attendus fin avril.

Clôture du conseil municipal à 22h00

Chaque participant signe les comptes administratifs en sortant.

Le secrétaire de séance

Evelyne ESCRIVA

Le maire

Ludovic LOREAU

MAIRIE DE SAINT-ANDRÉ-DE-CORCY